

En bref

- Chaque année, Gaz Métro dépose sa demande tarifaire à la Régie de l'énergie afin de faire approuver les tarifs de distribution de Gaz Métro ainsi que leur répartition par composantes.
- La Régie a rendu sa décision sur la demande 2018 de Gaz Métro le 7 septembre dernier. À la lumière de celle-ci, les tarifs du gaz naturel du secteur commercial, institutionnel ou industriel varieront en moyenne de - 1,8% à - 3,6% à compter du 1^{er} octobre 2017 selon le type de consommation.
- Le gaz naturel demeure toujours l'énergie la plus économique sur le marché.

Tout d'abord, il faut comprendre que la facture de gaz naturel est composée de différents éléments :



- le prix du gaz naturel lui-même (fourniture);



- les composantes qui permettent d'acheminer le gaz naturel jusqu'aux consommateurs :
 - tarif de distribution (C'est uniquement sur cette composante de votre facture que repose le bénéfice de Gaz Métro.);
 - transport;
 - équilibrage;
 - gestion des inventaires;
 - SPEDE (système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre).

Le bas prix du gaz naturel compensera pour la variation à la hausse des autres composantes, ce qui résulte en une baisse des coûts pour la clientèle commerciale, institutionnelle ou industrielle ayant une consommation petite ou moyenne.

Concrètement...



Client commercial, institutionnel ou industriel (CII) – Consommation de 41 500 m³

→ La facture annuelle de gaz naturel sera ajustée de **- 1,8% ou - 356\$** par rapport à l'an passé.



Client commercial, institutionnel ou industriel (CII) – Consommation de 100 000 m³

→ La facture annuelle de gaz naturel sera ajustée de **-2,3% ou - 1 023\$** par rapport à l'an passé.



Client commercial, institutionnel ou industriel (CII) – Consommation de 1 000 000 m³

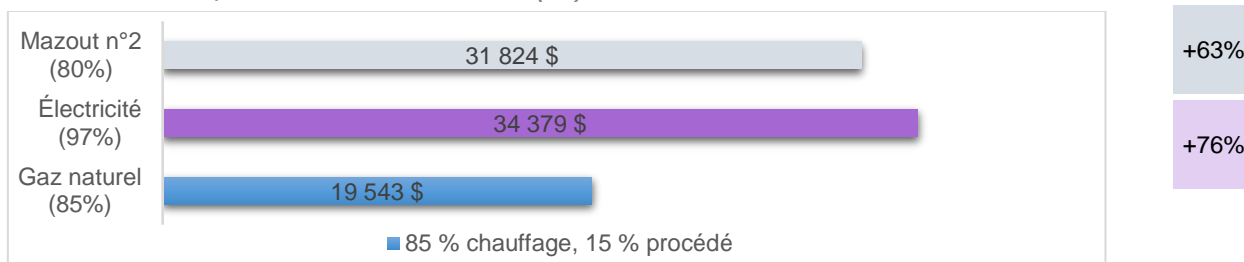
→ La facture annuelle de gaz naturel sera ajustée de **- 3,6% ou - 13 381\$** par rapport à l'an passé.

L'énergie la plus concurrentielle !

Le gaz naturel demeure encore l'énergie la plus économique disponible sur le marché. En optant pour le gaz naturel, notre client se retrouve avec la facture de chauffage la moins élevée. Même en projetant des hausses de tarifs d'électricité qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2018, la facture de gaz naturel demeure toujours la plus concurrentielle.



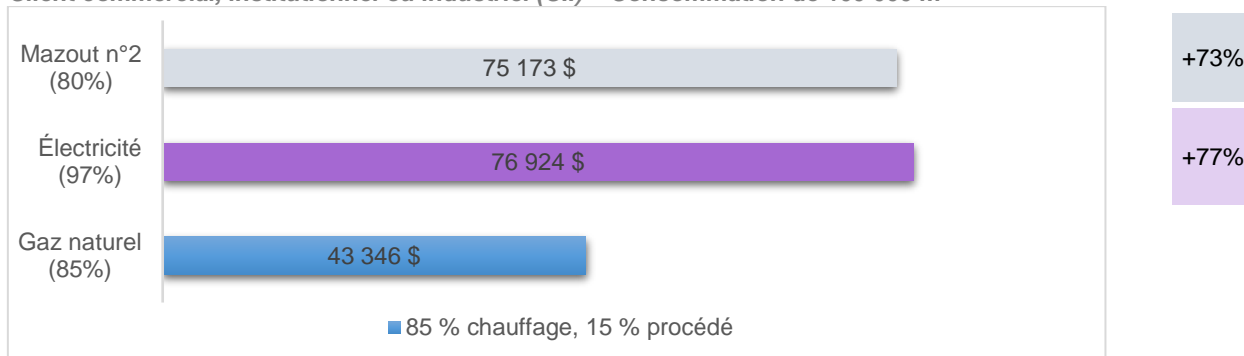
Client commercial, institutionnel ou industriel (CII) – Consommation de 41 500 m³



Facture estimée pour 2017-2018
Facture annuelle, client CII de 41 500 m³ par an



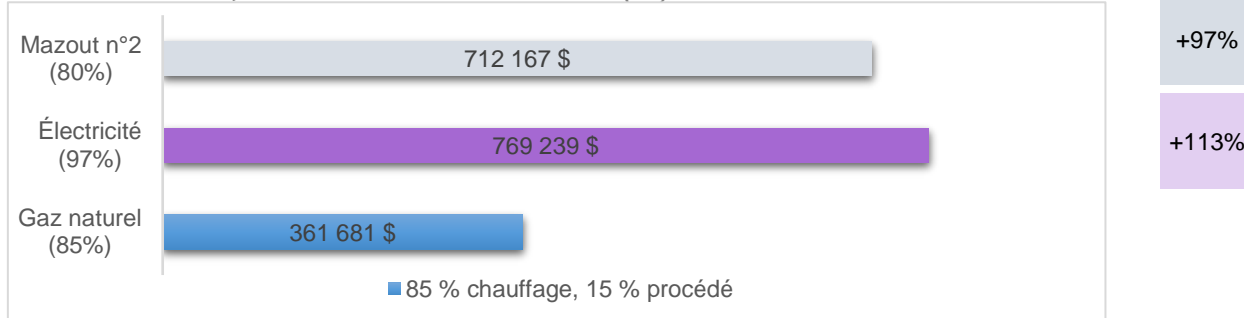
Client commercial, institutionnel ou industriel (CII) – Consommation de 100 000 m³



Facture estimée pour 2017-2018
Facture annuelle, client CII de 100 000 m³ par an



Client commercial, institutionnel ou industriel (CII) – Consommation de 1 000 000 m³



Facture estimée pour 2017-2018
Facture annuelle, client CII de 1 000 000 m³ par an